

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le 06 JUL. 2017

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Réf. Chr :
Nos réf. : 2017-005250
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Préfecture des Pyrénées Orientales
Hôtel de la préfecture
Direction des collectivités locales - Bureaux de
l'urbanisme, du foncier et des installations
classées
24 quai Sadi Carnot
66951 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de renouvellement et extension d'une carrière sur la commune de Lesquerde déposé par
société Bournet Serge et fille.**

Par courrier reçu le **04 mai 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité
environnementale, le dossier renouvellement et extension d'une carrière sur la commune de
Lesquerde déposé par société Bournet Serge et fille.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de
l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de
l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur
le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint DEC